Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_59-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et 8 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 13

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Anne Émilie LE VERGER donne pouvoir à Benjamin BUREL
Secrétaire de séance		Cyril COLLIN

✔ Rénovation énergétique de l'école – demande de subvention dispositif « FONDS VERT »

Délibération n° 2025-59

M. le Maire informe le Conseil municipal que le projet de rénovation énergétique de l'école est susceptible de bénéficier d'une dotation au titre du dispositif « Fonds Vert ».
M. le Maire indique que l'État veut accélérer la transition écologique dans les territoires et a donc créé un dispositif dit « Fonds vert » visant à subventionner les investissements locaux des collectivités territoriales favorisant la performance énergétique, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.
Le projet de rénovation énergétique de l'école répond parfaitement aux objectifs de ce dispositif. Aussi, il convient de déposer auprès des services de l'État un dossier dans le cadre du « Fonds vert ».
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	578 074,37 €	Etat – DETR 2026	115 614,00 €	20 %
		Etat – DSIL 2026	40 465,00 €	7 %
		Fonds vert	49 750,00 €	8,61 €
		Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	61 691,66 €	10,67 %
		Contrat de territoire	102 148,00 €	17,67 %
		ORECA	35 000,00 €	6,05 %
		Autofinancement	173 405,71 €	30 %
TOTAL	578 074,37 €	TOTAL	578 074,37 €	100 %

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_59-DE

Entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables pour cette opération, notamment le « Fonds vert », et toute autre aide possible auprès d'autres financeurs potentiels, selon le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 11 décembre 2025
et publiée le 11 décembre 2025

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)